



RÉSUMÉ DES PRINCIPALES INCIDENCES NÉGATIVES SUR LES FACTEURS DE DURABILITÉ

Cardif Lux Vie (code identifiant entité juridique LEI : 213800I92TAU7I3FP232) prend en considération les principales incidences négatives de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité (« Principal Adverse Sustainability Impacts »).

Cette déclaration 2023 comprend les indicateurs d'incidence négative sur les exercices 2023 et 2022 couvrant une période de référence allant du 1^{er} janvier au 31 décembre.

La prise en compte des incidences négatives en matière de durabilité s'applique aux actifs du Fonds Général de Cardif Lux Vie. Pour les supports en Fonds Externes ou Fonds Internes, les informations sur les principales incidences négatives sont disponibles, le cas échéant, auprès des sociétés de gestion, émetteurs, ou des gestionnaires financiers.

Cardif Lux Vie a identifié les principales incidences négatives dans le cadre de la gestion de ses investissements, et cherche à atténuer ces incidences en poursuivant le renforcement de son approche extra-financière appliquée à sa politique d'investissement. Les principales incidences négatives sont prises en compte à deux niveaux : par l'application d'exclusions sectorielles et par un processus d'analyse et d'intégration ESG (Environnement, Social et Gouvernance). Ce dispositif est complété par une politique d'engagement actionnarial.

L'objectif de cette déclaration est d'évaluer les principales incidences négatives, PAI (Principal Adverse Impacts) générées par les entreprises ou les états dans lesquels Cardif Lux Vie investit.

Les PAI sont des indicateurs quantitatifs qui permettent cette évaluation et qui nécessitent un grand nombre de données pour leur calcul, dont la fiabilité peut varier selon qu'elles sont basées (i) sur les déclarations des émetteurs (entreprises, états, etc.) ou (ii) sur les estimations faites par les fournisseurs de données.

CARDIF LUX VIE PREND EN COMPTE ET HIÉRARCHISE LES INCIDENCES NÉGATIVES DE LA FAÇON SUIVANTE :

POLITIQUES ESG/ INCIDENCES NÉGATIVES	EXCLUSIONS NORMATIVES ET SECTORIELLES	ANALYSE ET INTÉGRATION ESG	ENGAGEMENT ACTIONNARIAL	INDICATEURS
Violations sociales	X	X		Pays sujets à des violations sociales (PAI 16)
Gaz à effet de serre	X	X	X	Emissions Carbone (PAI 1)
				Empreinte Carbone (PAI 2)
				Intensité Carbone (PAI 3)
				Exposition aux entreprises actives dans les énergies fossiles (PAI 4)
				Part de la production d'énergie non renouvelable (PAI 5)
Principes du Pacte mondial	X	X	X	Filtre spécifique évaluant la bonne intégration des piliers du Pacte Mondial (PAI 11)
Armes controversées	X	X		Entreprises identifiées sur le secteur des armes controversées (PAI 14)
Efficacité énergétique		X		Exposition à des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique (PAI 18)